

FONDS DE DOTATION MERIDIAM
4 Place de l'Opéra
75002 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation MERIDIAM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation MERIDIAM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes du fonds de dotation, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de votre fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

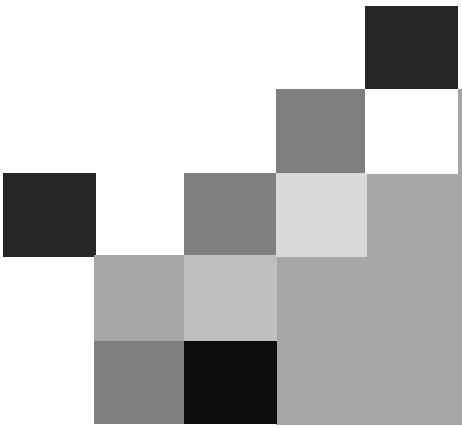
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 19 juillet 2021



EXALYS AUDIT & EXPERTISE

Frédéric ZERBIB



FONDS DE DOTATION MERIDAM

4 place de l'Opéra Aubert
75002 PARIS

Comptes annuels au 31/12/2020

FONDS DE DOTATION MERIDIAM

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Annexe	6

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes				2 462	- 2 462
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	132 593		132 593	13 991	118 602
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	132 593		132 593	16 454	116 139
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	132 593		132 593	16 454	116 139

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consommables	103 756	-12 346	116 102
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	103 756	-12 346	116 102
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 837	8 799	38
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 000	20 000	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	28 837	28 799	38
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	132 593	16 454	116 139
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation	403 898	343 909	59 989	17,44
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	403 898	343 909	59 989	17,44
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	403 786	343 909	59 877	17,41
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)	403 786	343 909	59 877	17,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	112		112	N/S
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	112		112	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	112		112	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-112		- 112	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)				
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	403 898	343 909	59 989	17,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	403 898	343 909	59 989	17,44
EXCEDENT OU DEFICIT				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Préambule
- Présentation et caractéristiques du fonds de dotation MERIDIAM
- Principes, règles et méthodes comptables
- Dotations en capital et dotations consommables
- Dettes d'exploitation

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 132 593 euros.

Le résultat net comptable est nul à la clôture de l'exercice.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont présentés en euros.

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DU FONDS MERIDIAM

Le fonds de dotation Meridiam a été créé conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (article 140).

Le fonds a pour mission générale de contribuer à "la construction d'un environnement favorable à la transmission des savoirs et au dialogue entre les individus et les générations pour faire émerger les acteurs responsables de demain".

Il agit en accompagnant des porteurs de projets qui ont pour objectifs de :

- permettre à la jeunesse de s'accomplir,
- stimuler l'esprit d'entreprise,
- favoriser les échanges et les liens,
- renforcer la solidarité,
- protéger l'environnement.

Afin de mener à bien sa mission, le fonds de dotation peut percevoir des ressources de différentes natures :

- revenus de sa dotation,
- produits des libéralités,
- produits des activités autorisées par ses statuts,
- produits des rétributions pour services rendus,
- dons manuels issus de la générosité publique.

Le fonds mène ses actions et projets en versant notamment des ressources à des organismes d'intérêt général.

Le fonds de dotation Meridiam est constitué avec une dotation en capital d'un montant de 15 000 euros versés par un des deux fondateurs, la SAS Meridiam.

Cette dotation en capital est complétée par les donations et legs visés à l'article 910 du Code Civil.

La dotation en capital est consommable. Elle permet de financer les projets et missions du fonds ainsi que l'ensemble de ses frais de fonctionnement.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et son règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier a été complété et modifié par le règlement n° 2020-08 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

DOTATIONS EN CAPITAL ET DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Le fonds de dotation a été créé à partir d'une dotation en capital définie comme consomptible. A cette dotation s'ajoutent les donations, legs de l'article 910 du Code Civil ainsi que les apports de biens et droits de toute nature, y compris les valeurs mobilières.

Comptablement, les dotations, donations, legs, mécénats perçus par le fonds sont comptabilisés au crédit du compte 1081 – *Fonds propres – dotations consomptibles*.

Le caractère consomptibles des dotations ci-dessus est marqué par la comptabilisation en fin d'exercice d'une quote-part de dotation reprise au compte de résultat pour un montant égal aux frais de fonctionnement et de financement des actions du fonds prévues dans ses statuts.

L'écriture comptable de quote-part virée au résultat se traduit ainsi par le débit du compte 1089 – *Fonds propres – dotations consomptibles inscrites au compte de résultat* et par le crédit du compte 7532 – *Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat*.

Détail des dotations consommables perçues au cours de l'exercice :

Date	Donateur	Montant
19/02/2020	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	200 000
25/03/2020	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	320 000
	Total	520 000

Consommation des dotations au cours de l'exercice (cash basis) :

Date	Bénéficiaires	Montant
29/01/2020	EF EDUCATION FIRST (Voyage linguistique dans le cadre des bourses pour les élèves les plus méritants de l'association Ados)	1 905,00
19/02/2020	AFRICA INFRA FELLOWSHIP PROGRAM	200 000,00
15/04/2020	FRENCH AFRICAN FOUNDATION	20 000,00
04/06/2020	MKN CONDUITE (Frais d'auto école d'une élève boursière)	588,00
04/06/2020	ENTREPRENEUR DE LA CITE	11 500,00
22/06/2020	INSTITUT ENGAGEMENT	12 000,00
22/06/2020	ASHOKA	36 285,00
30/06/2020	ARCHIPEL (étude sur les grandes tendances sur l'égalité des chances)	15 360,00
01/09/2020	ARCHIPEL (étude sur les grandes tendances sur l'égalité des chances)	15 360,00
05/10/2020	PLACE NETWORK	60 000,00
02/12/2020	Association SCHOLAVIE (parcours d'accompagnement et de mentoring)	1 700,00
16/12/2020	ADOS	18 000,00
2020	Frais de fonctionnement (1)	8 700,07
	TOTAL	401 398,07

(1) Les frais de fonctionnement incluent notamment les honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes pour un montant total payé de 3 837 euros. Ils comprennent également des frais bancaires et honoraires d'avocats ainsi que les coûts de production et mise en page du rapport d'activité 2020 du fonds de dotation pour un total de 4 863 euros.

Tableau de variation des dotations consommables au cours de l'exercice (cash basis) :

	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution et consommation	Solde fin d'exercice
Dotations consommables	13 991	520 000	401 398	132 593

DETTES D'EXPLOITATION

Le poste est composé d'un solde à payer sur facture d'honoraires d'audit 2019 pour 2 500 euros et de provisions pour factures non parvenues pour un total de 6 337 euros (3 337 euros pour les honoraires d'expert-comptable ; 3 000 euros pour les honoraires de commissaires aux comptes).

Les autres dettes de 20 000 euros représentent des dons prévus sur convention au profit de l'Association Réseau Place (Place Network). Ces dons n'avaient pas encore été versés à la clôture de l'exercice (payés courant avril 2021).

L'ensemble de ces dettes est à considérer à moins d'un an.